



Date de convocation :
19 février 2022

Date d’Affichage :
19 février 2022

Nombre de membres :
En exercice 15
Présents 11
Votants 12

Délibération n°
2022-02-03 : Tarifs de
location de la salle
municipale André
VAUVERT

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le

Et publication /
notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY**

L’an deux mille vingt-deux et le vingt-trois février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André VAUVERT, sous la présidence de Monsieur Yves GAUQUELIN (Maire).

Présent(e)s : Monsieur Yves GAUQUELIN, Monsieur Michel LEGRAND, Madame Jacqueline LEMARQUAND, Monsieur Alain BRILLAND, Monsieur Alain BALLAY, Madame Catherine FOULON, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur Franck LIÉNART, Monsieur Janick ACHARD, Madame Marlène PORTIER, Madame Lénaïc HALLUIN

Représenté (e/s) : Monsieur Denis PENVERN par Monsieur Janick ACHARD

Excusé (e/s) : Madame Yasmina MAUGER Madame Valérie FERRANDI Madame Camille FERRANDI

Secrétaire : Monsieur Alain BRILLAND

ACTE n°DE 2022 011 : Délibération n° 2022-02-03 : Tarifs de
location de la salle municipale André VAUVERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les recettes générées par les locations de la salle André VAUVERT étaient auparavant reversées sur le budget du Centre Communal d’Action Sociale - C.C.A.S. et, que depuis sa suppression décidée par délibération du 25 mai 2020 (arrêt des écritures au 10 juillet 2020), ces recettes reviennent au budget communal.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des dispositions de la délibération du C.C.A.S. du 28 mars 2012 :

- les locations se font à la journée (de huit heures à 20 vingt heures : repas le samedi midi ou le dimanche midi / pas de location pour le week-end complet).

- aux tarifs suivants :

TARIFS Centre Communal d’Action Sociale	Habitants de Basly	Particuliers hors Commune de Basly
Location Journée (de 8H à 20H) :	80,00 €	100,00 €
Charges "été" (du 16/04 au 14/10) :	10,00 €	10,00 €
Charges "hiver" (du 15/10 au 15/04) :	20,00 €	20,00 €
Dépôt de garantie :	400,00 €	400,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le
Conseil Municipal, à l’unanimité,
votes favorables,
DÉCIDE de modifier les tarifs de la location de la salle

RF Caen
Contrôle de légalité Date de réception de l’AR: 01/03/2022 014-211400445-20220223-DE_2022_011-DE

**municipale André VAUVERT de la
façon suivante :**

- ◆ **Location à la journée de huit heures à vingt heures**
 - **Habitants de Basly : cent euros (100,00 €)**
 - **Particuliers hors Commune de Basly : cent quatre-vingt euros (180,00 €)**
- ◆ **Charges (eau, électricité, chauffage, sanitaires)**
 - **Entre le 16 avril et le 14 octobre : quinze euros (15,00 €)**
 - **Entre le 15 octobre et le quinze avril : trente euros (30,00 €)**
- ◆ **Dépôt de garantie : cinq cents euros (500,00 €)**

TARIFS AU 25 FÉVRIER 2022	Habitants de Basly	Particuliers hors Commune de Basly
Location Journée (de 8H à 20H) :	100,00 €	180,00 €
Charges "été" (du 16/04 au 14/10) :	15,00 €	15,00 €
Charges "hiver" (du 15/10 au 15/04) :	30,00 €	30,00 €
Dépôt de garantie :	500,00 €	500,00 €

**Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire, Yves GAUQUELIN



RF Caen
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2022 014-211400445-20220223-DE_2022_011-DE